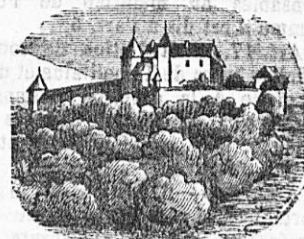




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . 1 an » 9 50
 » . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9^h 31^m 9^h 4^m; BULLE, dép. 5^h 25^m 1^h 25^m 6^m 15^s.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Il faut agir.

Il faut agir sans tarder si l'on veut encore sauver la Suisse d'un des plus grands périls qui l'ait menacée depuis quatre ans.

Il y a chez nous des hommes, fortement organisés et abondamment munis d'argent, qui travaillent méthodiquement, et sans être inquiétés, à la ruine de la Suisse. Ces hommes, des étrangers, sont aidés dans leur œuvre criminelle par des Suisses, qui préparent ouvertement la révolution et attendent le moment propice pour établir dans notre pays, à la faveur d'une surprise, la dictature d'une oligarchie sanguinaire, à la russe.

Le danger crève les yeux et l'opinion s'alarme. Seuls, les pouvoirs publics paraissent encore l'ignorer. Attendent-ils pour intervenir qu'il soit trop tard et que l'incendie ait éclaté ?

Pendant quatre ans, notre jeunesse a sacrifié son temps, ses forces et souvent sa santé pour protéger la Suisse de l'invasion étrangère. Les millions ont été dépensés par centaines pour sauvegarder notre neutralité. Grâce à tous ces sacrifices, joyeusement et généreusement consentis, notre pays a été épargné. Les maux de la guerre ne se sont pas abattus sur nous, et le danger de l'invasion disparaît avec la victoire des nations qui luttent pour la justice et le droit.

Mais voici qu'une autre invasion nous menace et que l'ennemi est à nos portes. Que dis-je ? Il est déjà installé chez nous et il nous a déclaré la guerre sans que nous nous en soyons aperçus.

L'ennemi, ce sont les bolcheviks russes et autres qui viennent semer chez nous la haine et l'anarchie ; ce sont les terroristes internationaux qui veulent transformer la Suisse en un vaste laboratoire d'expériences révolutionnaires. L'ennemi, ce sont les agents allemands qui violent impudemment nos lois et abusent de notre hospitalité pour étendre à notre pays l'activité des services secrets du grand quartier général. Cet ennemi-là ne nous a pas envahis les armes à la main et il n'a pas affronté notre armée. Les armes et les explosifs, il trouve plus simple de les confier au mystère insoufflant des valises diplomatiques, et notre armée, il compte la démoraliser en lui inoculant le virus bolchéviste.

Car le virus bolchéviste est aussi insidieux que celui de la grippe. Il s'infiltré partout et revêt les formes les plus diverses. Il se camoufle même en vague humanitarisme pour séduire les âmes faibles, auxquelles la guerre a fait perdre leur équilibre moral et qui seront les premières victimes de l'impérialisme maximaliste, enfant bâtarde de l'impérialisme allemand.

Le langage de nos journaux socialistes fait frémir. Les appels à la lutte des classes, à la guerre civile, à la révolution armée s'y multiplient, de même que les panégyriques de Lénine et de Trotzki. Et, dans tous ces articles, qui puent l'inspiration étrangère, on perçoit un ton qui n'est pas de « chez nous », qui est en contradiction avec nos mœurs et avec tout notre passé. On y sent la volonté bien arrêtée d'accumuler les matières explosives, d'exploiter le moindre prétexte pour souffler sur le feu et pour préparer la tempête qu'on déchaînera en temps voulu.

Il y a donc en Suisse des gens qui sont bien décidés à détruire la Suisse. Ce patrimoine d'idées, d'institutions, de richesses, dû à des siècles de labeur et de civilisation, ils n'hésiteraient pas à l'anéantir pour improviser à la place une Suisse façonnée à l'image de la Russie maximaliste. Si on les laissait faire, on perdrait en quelques jours non seulement ce que nos soldats défendent depuis quatre ans, mais tout ce que nos pères ont patiemment et lentement édifé au cours des âges.

Que faut-il faire pour empêcher cet affreux désastre ? Il faut d'abord regarder le danger bien en face. Ouvrons les yeux et hâtons-nous de mettre hors d'état de nuire les malfaiteurs qui, contre le gré des ouvriers qu'ils trompent et qu'ils abusent, compromettent l'existence de la Suisse. Mais aussi, sachons reconnaître franchement les fautes qui ont été commises, réclamons énergiquement les réformes à réaliser. Pour tuer dans l'œuf l'impérialisme d'en bas, supprimons l'impérialisme d'en haut, en abolissant les pleins pouvoirs et les dictatures personnelles.

Cette Suisse nouvelle, que tous les bons citoyens appellent de leurs vœux, il faut que nous la fassions nous-mêmes, sans le secours de l'étranger, et surtout pas de ceux qui ne songent qu'à étrangler la démocratie suisse

après avoir assassiné la démocratie russe.

Régénérer la Suisse en nous inépant des principes et des exemples de la vieille Suisse : voilà notre programme.

Nous devons puiser en nous-mêmes, dans notre volonté et dans nos institutions démocratiques, les moyens de nous sauver du danger bolchéviste. Nous devons rassembler toutes nos forces, faire appel à toutes les bonnes volontés pour préserver la Suisse du danger qui la menace et pour nettoyer notre maison.

Voilà le mot d'ordre que nous attendons de Berne. Nos autorités fédérales peuvent compter sur l'appui de l'immense majorité du peuple suisse pour mener à bien cette œuvre de salubrité nationale. Au point où nous en sommes, l'inaction serait un crime contre la patrie. Il faut agir !

Gazette de Lausanne G. R.

L'Armistice avec la Turquie.

La puissance militaire turque anéantie.

Les conditions de l'armistice accordé à la Turquie sont publiées.

Elles sont d'ordre militaire terrestre et naval et d'ordre politique.

Elles réduisent la Turquie à l'impuissance militaire totale. Les voici :

Les détroits.

Article 1^{er}. — Occupation des forts des Dardanelles et du Bosphore.

Art. 2. — Les positions de tous les champs de mines, lance-torpilles et autres obstacles dans les eaux turques devront être indiquées et les Turcs devront prêter toute l'assistance qui pourra être requise pour les balayer et les éloigner.

Art. 3. — Toutes les informations disponibles au sujet des mines de la mer Noire devront être communiquées.

Art. 4. — Tous les prisonniers de guerre alliés et les Arméniens prisonniers ou intéressés devront être réunis à Constantinople et remis aux Alliés sans conditions.

Démobilisation.

Art. 5. — Démobilisation immédiate de l'armée turque, exception faite pour les troupes nécessaires à la surveillance des frontières et au maintien de l'ordre à l'intérieur. Leurs effectifs et leur disposition seront déterminés plus tard par les Alliés, après consultation avec le gouvernement turc.

Reddition des forces navales.

Art. 6. — Reddition de tous les na-

vires de guerre turcs se trouvant dans les eaux turques ou dans les eaux occupées par la Turquie. Ces navires devront être internés dans un port ou dans des ports turcs qui pourront être désignés à cet effet, exception faite pour les petits navires, qui sont nécessaires à la police et à des fins similaires dans les eaux territoriales turques.

Art. 7. — Les Alliés auront le droit d'occuper les points stratégiques s'il se présentait une situation quelconque menaçant leur sécurité.

Art. 8. — Libre usage pour les navires alliés de tous les points et de tous les ports et ancrages actuellement occupés par les Turcs et refus de leur usage à l'ennemi. Les mêmes conditions s'appliqueront à la marine marchande turque naviguant dans les eaux turques, pour des buts commerciaux ou pour la démobilisation de l'armée.

Art. 9. — Usage de toutes les facilités pouvant s'offrir pour la réparation des navires dans tous les ports et arsenaux turcs.

Art. 10. — Occupation par les alliés du système des tunnels du Taurus. Evacuation et contrôle.

Art. 11. — Le retrait immédiat des troupes turques du nord-ouest de la Perse au delà de la frontière d'avant-guerre a déjà été ordonné et sera exécuté. L'évacuation d'une partie de la Transcaucasie par les troupes turques a déjà été ordonnée et le reste de la Transcaucasie sera évacué si les Alliés le demandent après avoir étudié la situation sur place.

Art. 12. — Les stations de T. S. F. et de télégraphie par câbles seront contrôlées par les Alliés, exception faite pour les messages du gouvernement.

Art. 13. — Interdiction de détruire le matériel naval, militaire ou commercial.

Art. 14. — Des facilités seront accordées pour l'achat de charbon, de pétrole et de matériel naval de provenance turque, après qu'il aura été répondu aux besoins du pays. Aucun des articles mentionnés ci-dessus ne pourra être exporté.

Art. 15. — Les officiers alliés chargés du contrôle seront placés sur tous les chemins de fer, y compris les parties des chemins de fer transcauciens se trouvant maintenant sous l'occupation turque. Tous les chemins de fer doivent être placés à la disposition libre et entière des autorités alliées, en tenant pleinement compte des besoins de la population. Cette clause comprend l'occupation de Batoum par les Alliés. La Turquie ne souleva pas d'objection à l'occupation de Bakou par les Alliés.

Autres mesures de sécurité.

Art. 16. — Reddition de toutes les garnisons du Hedjaz, d'Assir, du Yémen, de Syrie, et de Mésopotamie au chef allié le plus proche, sauf celles indis-

pensables au maintien de l'ordre, comme il est dit à l'art. 5.

Art. 17. — Reddition de tous les officiers turcs de Tripolitaine et de Cyrénaïque à la garnison italienne la plus proche. La Turquie donnera à ces officiers, s'ils ne se soumettent pas, l'ordre de se rendre.

Art. 18. — Reddition de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Misurata, à la garnison alliée la plus proche.

Art. 19. — Tous les Allemands et tous les Autrichiens, qu'ils appartiennent à l'armée ou à la marine ou qu'ils soient civils, seront évacués dans le délai d'un mois de tout le territoire turc, et ceux qui résident dans des districts éloignés, le plus tôt possible après ce délai.

Art. 20. — Les autorités turques se conformeront aux ordres qui pourront être donnés en vue de la disposition des équipements, des armes et des munitions, y compris ceux relatifs au transport de la partie de l'armée turque démobiliée, en vertu de l'art. 5.

Art. 21. — Un représentant allié sera attaché au ministère turc du ravitaillement, en vue de sauvegarder les intérêts alliés. Ce représentant recevra toutes les indications nécessaires à cet effet.

Art. 22. — Les prisonniers turcs seront maintenus à la disposition des Alliés. La libération des prisonniers civils turcs et des prisonniers dépassant l'âge militaire sera examinée.

Art. 23. — Obligation de la part de la Turquie de cesser toute relation avec les puissances centrales.

Art. 24. — En cas de désordre dans les six vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'occuper n'importe quelle partie de ceux-ci.

Art. 25. — Les hostilités entre les Alliés et en Turquie cesseront à partir de midi, du temps local, le jeudi 31 octobre 1918.

L'armistice avec l'Autriche est signé.

Les hostilités ont cessé.

Paris, 3 novembre.

L'armistice a été signé avec l'Autriche. Les hostilités ont cessé lundi 4 novembre, à 3 heures après midi.

Les conditions de l'armistice seront publiées aujourd'hui mardi.

En Allemagne.

Un manifeste impérial.

L'empereur a adressé au chancelier un manifeste touchant les modifications constitutionnelles et dont voici les grandes lignes :

« Préparée par une série d'actes gouvernementaux, une réglementation nouvelle fait passer entre les mains du peuple des droits appartenant jusqu'ici à l'empereur. La période passée à cependant droit à notre souvenir respectueux, comme nous ayant donné le développement puissant qui s'est affirmé dans cette guerre. Mais le peuple allemand se doit de ne laisser échapper aucune occasion de s'assurer un avenir libre et heureux. Avec mes alliés, je m'associe donc aux décisions de la représentation proportionnelle, convaincu de servir ainsi les intérêts du peuple. Puisse le nouvel ordre de choses exalter toutes les forces dont notre peuple a besoin pour surmonter les dures épreuves imposées à l'empire et pour parvenir des ténèbres du présent, d'un pas ferme, à un brillant avenir.

Berlin, 28 octobre 1918.

GUILLAUME I. R. »

Les bruits d'abdication.

Le *Matin* déclare que, suivant des nouvelles concordantes de source sûre,

diplomatique et militaire, arrivées samedi à Paris, Guillaume II aurait signé mercredi son abdication devant une assemblée des princes confédérés.

L'assassinat du comte Tisza.

Le comte Etienne Tisza a été tué jeudi soir.

La *Gazette de Voss* donne à ce sujet les détails que voici :

Contrairement à son habitude, le comte Tisza était resté chez lui dans la soirée de jeudi. Devant sa maison se tenait un piquet de 6 gendarmes. Vers 5 heures et quart environ, trois soldats, baïonnette au canon, parvinrent à ouvrir la fermeture automatique de la porte d'entrée. Ils traversèrent le vestibule et arrivèrent jusque dans le salon. Tisza se porta au-devant d'eux, accompagné de sa femme et de et de la comtesse Almásy. Tisza demanda aux soldats ce qu'ils voulaient. L'un d'eux répondit : « Dites-moi ce que vous avez dans la main. » Tisza répliqua que c'était un revolver. « Jetez ce revolver », lui enjoignirent les soldats. « Je ne jeterai pas ce revolver, répartit le comte tant que vous ne jetez pas vos armes. »

Les soldats demandèrent alors à la comtesse Tisza et à la comtesse Almásy de se retirer. Elles s'y refusèrent. Un des soldats dit alors au comte : « Vous êtes responsable de la mort de millions d'hommes, car vous avez causé la guerre. » Les soldats prièrent encore les femmes de bien vouloir s'écarter. Ils abaissèrent leurs fusils sur Tisza. Trois coups de feu partirent et traversèrent le comte.

Il s'affaissa entre sa femme et la comtesse Almásy. Ses derniers mots furent : « Je suis touché ! Je meurs ! cela devait arriver ! »

Les trois soldats quittèrent la maison et les gendarmes abandonnèrent leur poste en laissant leurs armes.

La guerre en Europe.

La situation.

Les événements se précipitent ; la lézarde dans la façade des Centraux s'élargit et tout le bâtiment menace ruine.

Après la Bulgarie, la Turquie a capitulé en acceptant toutes les conditions des Alliés ; celles-ci, pour dures qu'elles soient, sont encore douces en regard de ce qui, en toute bonne justice, doit être imposé aux Allemands.

L'Autriche-Hongrie, ou plutôt le conglomérat de nations qui composaient l'empire danubien, à son tour, a demandé grâce.

Complètement isolés, l'Allemagne voit battre en brèche ses positions les plus formidables ; bientôt, elle sera prise à revers ; le ton de ses communiqués hilarants changera probablement.

Maie, tout en implorant un armistice, la bouche en cœur, des trémolos dans la voix et des larmes dans les yeux, elle continue à commettre des actes que réprovoque le droit de la guerre. Les villes qu'elle abandonne sont minées ; les habitants mâles sont emmenés avec les troupes en retraite. Quand on n'a plus rien à perdre, on risque le tout pour le tout. Mais gare le châtiement ; il est proche et son spectre hante les cerveaux germaniques.

La capitulation de la Turquie a été amenée par la victoire complète des troupes britanniques qui ont capturé les derniers défenseurs du croissant en Palestine.

Celle de l'Autriche est provoquée par les déchirements intérieurs et par la grave défaite subie sur le front italien où les troupes ont dû précipitamment repasser le Piave, rejetées en

une fuite éperdue jusqu'au Tagliamento et perdant cent mille prisonniers.

Les troupes italiennes venaient d'entrer à Trieste et à Trieste, quand l'armistice a été annoncé.

Sur le front français, les Alliés ont poussé jusqu'à l'Escaut. Sur l'Aisne, Vouziers est largement dépassé et le massif de l'Argonne est complètement dégagé. Les Américains, à leur tour, progressent le long de la Meuse. Leur avance est un formidable danger pour une retraite éventuelle sur Metz.

Les Serbes ont reconquis de haute lutte leur capitale, Belgrade, rejetant l'ennemi au-delà du Danube.

L'Italie est au pouvoir des Alliés qui ont occupé Pola, au sud de la presqu'île, Fiume et Trieste, de chaque côté du détroit, et Laibach, capitale de la Carniole, située entre Trieste et Vienne.

La capitulation turque ouvre des vastes horizons sur la résurrection du peuple russe et la destruction du bolchévisme. Les chefs bolchéviks auront encore la ressource de se réfugier en Suisse où, des exemples tout récents l'ont prouvé, ils sont sûrs de recevoir un très bon accueil... si le peuple ne met pas lui-même le ho!à.

Les nouvelles de ce matin nous disent que les Anglais et les Américains ont attaqué sur un front de 60 kilomètres entre l'Escaut et l'Oise.

Le bulletin italien, daté du 4, annonce que l'armée autrichienne a laissé 300.000 prisonniers et 5000 canons, à la bataille commencée le 24 octobre dernier.

Catastrophe de chemin de fer.

Un terrible accident de chemin de fer s'est produit samedi matin de bonne heure dans le tunnel de Brook'ym, à la suite d'un déraillement. Il y a 85 tués et près de 200 b'essés. Le train transportait près de 900 personnes. De nombreux malheureux sont restés pris sous les débris qui prirent feu. Le désastre serait dû à l'emploi d'un chauffeur inexpérimenté.

CANTON DE FRIBOURG

Mise sur pied. — Sont mises sur pied les ambulances I et II/11, sans chevaux ni voitures, le 7 novembre prochain, à 4 heures du soir, à Fribourg.

Les foires interdites. — En suite de la recrudescence de l'épidémie de grippe, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer, jusqu'à nouvel avis, toutes les foires.

GRUYÈRE

Pain à prix réduit. — A partir du 1^{er} novembre 1918, la Confédération, le Canton et la Commune allouent une subvention de 24 centimes par kg. de pain aux personnes ayant droit à la fourniture du pain à prix réduit. (Arrêté du Conseil fédéral du 28 octobre 1918.)

Pommes de terre. — Tous les ménages de la ville de Bulle sont avisés que le service communal de ravitaillement a reçu une certaine quantité de pommes de terre du pays.

Chaque famille, non encore approvisionnée et disposant des ressources nécessaires, a l'obligation de venir faire sa commande pour l'hiver 1918/19 au bureau de ville et de prendre livraison de sa marchandise.

Le prix de vente des pommes de terre sera plus élevé à partir du 1^{er} décembre 1918.

Suite des nouvelles en 3^{me} page.

Monsieur Philippe DUBAS à Bulle ; Monsieur et Madame Henri DUBAS et leurs enfants ;

Monsieur et Madame Albert DUBAS et leur enfant ;

Madame Maria CASTELLA-DUBAS ; Monsieur et Madame Emile DUBAS et leurs enfants ;

Madame et Monsieur Louis AFFEN-TAUSCHEGG et leur enfant, à Bulle ;

Madame et Monsieur Fernand DESPOND, à Lausanne ;

Monsieur Paul DUBAS, à Genève ; Mesdemoiselles Jeanne et Cécile DUBAS ;

Monsieur Charles DUBAS, à Bulle ; Monsieur et Madame Pierre GREMAUD et leurs enfants, à Bulle ;

Madame et Monsieur Pierre NOLL et leurs enfants, à Neirivne et Bulle ;

Madame Veuve STALDER et ses enfants ; Madame et Monsieur Henri PASQUIER-DUBAS et leurs enfants, à Bulle ;

Les familles PHILIPONA et HOCHS-TETTLER, à Vuippens ;

Madame PHILIPONA MAZONI, à Bulle ; Les familles GREMAUD, DESCLOUX, PUGIN et FONTANNAZ, à Echarlens ;

La famille DAFFLON-GREMAUD à Marsens ; les familles PRAUD et HECKER, à Bulle, PERNET, à Montbovon, BUSSARD, à Bulle et Epagny.

Ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hortense DUBAS
née GREMAUD

leur bien aimée épouse, maman, grand'maman cœur, belle sœur, tante et cousine, décédée pieusement à l'âge de 62 ans, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu mercredi, le 6 novembre, à 9 1/2 heures.

Bulle, le 4 novembre 1918.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part en ville.

Monsieur Joseph POUCHON et ses enfants Lucie, Maria, Emile et Simone, à Bulle ;

Monsieur et Madame Alexandre THÉVENAZ, à Villaranon ; Monsieur et Madame Louis POUCHON, à Bulle ;

Mademoiselle Marie THÉVENAZ, Monsieur Jules THÉVENAZ, Monsieur Fortuné THÉVENAZ et sa famille, Monsieur Oscar THÉVENAZ, à Villaranon ;

Madame et Monsieur Oscar MARION et famille, Monsieur et Madame Emile POUCHON et famille, Monsieur et Madame Léon POUCHON et famille, à La Tour-de-Trême ;

Mademoiselle Antonie POUCHON, à Milan ; Madame et Monsieur Edouard BERTHET, Mademoiselle Alice POUCHON, à Bulle, et les familles parentes et alliées,

Ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Eugénie POUCHON
née THÉVENAZ

leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur affection après une courte et pénible maladie, à l'âge de 39 ans, le 4 novembre, munie des secours de la religion.

L'enterrement a eu lieu le 4 novembre. L'office funèbre a été célébré mardi 5 novembre, à 8 1/2 heures du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.

2081

Les familles THÉRAULAZ et ANDREY, à Bulle et à Cerniat, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Rosine THÉRAULAZ
née ANDREY

décédée à l'hôpital de Riaz, dimanche matin, après une courte maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement a eu lieu à Bulle lundi matin

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part à la nombreuse parenté qui n'a pu être informée à temps.

Nécrologie. — Luise N. N. seveli à Avry-devant-Pon. Niclass, buraliste postal cédé à l'âge de 70 ans. U cours d'amis, de parents, ment de camarades fonctionnaires ont rendu les honneurs au défunt. Il avait participé aux funérailles de son citoyen, père d'une nombreuse famille. Fonctionnaire modèle.

Pendant plus de quarante ans, le défunt a consacré sa vie à son métier de fonctionnaire, tout en étant une famille dans les sentiments et les habitudes de travail. Lui-même fait une règle de

Toujours dévoué aux intérêts de son pays, il fut un radical convaincu, n'a jamais épargné son énergie et sa vigilance dans les occasions où le parti entraînait en lutte.

Qu'il repose en paix.

— Madame Hortense Gremaud, épouse de M. bas, négociant à Bulle, lundi matin, à l'âge de 62 ans, d'une longue et laborieuse vie, elle a supporté la longue maladie qui l'a emportée.

Tous ceux qui l'ont connue et appréciée, se disent qu'ils ne pourront jamais apprécier la grandeur de cette âme d'élite, de cette dévouée, de cette épouse qui regretteront encore une fois, aux principes d'une intégrité et de l'affabilité était une

maîtresse.

Aux parents en larmes, à de nombreuses familles frappées, ont nos dououreuses condoléances. Elles voudront bien recevoir nos sincères condoléances.

— Un autre deuil bis est de frapper, dans l'âme de la famille, M. Joseph Pochon, dont la compagne vient d'être atteinte par l'insidieuse et cruelle maladie. Après quelques jours de souffrance, elle a succombé.

Quelle désespérance ! Quelle douleur ! Celle de M. Pochon, lui-même, s'est trouvé débilité d'accompagner son cher et tendre. La dernière demeure. La déesse

La population unanime a pris part à ce deuil cruel et à la misère, à laquelle nous sommes tous si durement éprouvés. Les affections les plus sacrées ont été touchées.

— Une autre victime de la guerre, Madame Théraulaz née Andrey, a été atteinte par la pitié unanime du peuple. Elle a eu la douleur de perdre son mari aussitôt après le

Vente de

La Commune de Gruyère a l'honneur de vous annoncer la vente de fagots de l'été préparés au bois de la commune. Pour voir les bois, rendez-vous au bureau de ville de Gruyère. Les soumissions écrites se font le samedi 16 courant à 8 heures du matin. Charmey, le 4 novembre 1918.

On demande
pour entrée du 15 au 20 oct.

bonne
à tout faire sachant cuire, ménage soigné.

S'adresser à Mme Emile Castella, Bulle.

JEUNE FILL
cherche place

dans un petit ménage de la campagne.
S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P. 2094 B.

Nécrologie. — Lundi, a été enseveli à Avry-devant-Pont, M. Joseph Niclass, buraliste postal du Bry, décédé à l'âge de 70 ans. Un grand concours d'amis, de parents, et spécialement de camarades fonctionnaires, qui ont rendu les honneurs au défunt, ont participé aux funérailles de ce dévoué citoyen, père d'une nombreuse famille, fonctionnaire modèle.

Pendant plus de quarante-trois ans, le défunt a consacré sa vie à l'accomplissement scrupuleux de ses devoirs de fonctionnaire, tout en élevant sa famille dans les sentiments d'honneur et les habitudes de travail dont il avait lui-même fait une règle de sa vie.

Toujours dévoué aux intérêts du pays, il fut un radical convaincu, et il n'a jamais épargné son activité et sa vigilance dans les occasions où notre parti entraînait en lutte.

Qu'il repose en paix.

— Madame Hortense Dabas née Gremaud, épouse de M. Philippe Dabas, négociant à Bulle, est décédée lundi matin, à l'âge de 62 ans; vaillante jusqu'au bout, elle a courageusement supporté la longue et pénible maladie qui l'a emportée.

Tous ceux qui l'ont connue regretteront vivement sa disparition; tous ont pu apprécier les grandes qualités de cette âme d'élite, de cette mère dévouée, de cette épouse modèle; ils regretteront encore une commerçante aux principes d'une intègre probité et dont l'affabilité était une des qualités maîtresses.

Aux parents en larmes, aux nombreuses familles frappées par ce deuil vont nos douloureuses sympathies et elles voudront bien recevoir nos vives et sincères condoléances.

— Un autre deuil bien cruel vient de frapper, dans l'âme même de la famille, M. Joseph Pochon, boulanger, dont la compagne vient d'être emportée par l'insidieuse et cruelle grippe, après quelques jours de maladie seulement. Quelle désespérante situation que celle de M. Pochon qui, malade lui-même, s'est trouvé dans l'impossibilité d'accompagner son épouse à sa dernière demeure. La défunte laisse quatre enfants en bas âge.

La population unanime prend une vive part à ce deuil cruel et sa commiseration, à laquelle nous nous associons de grand cœur, va à cette famille si durement éprouvée dans ses affections les plus sacrées.

— Une autre victime de la grippe, Madame Théraulaz née Andrey, inspire la pitié unanime du public. Après avoir eu la douleur de perdre deux jumeaux aussitôt après leur naissance,

Madame Théraulaz a été emportée en quelques jours de cruelles souffrances, laissant son mari dans un désespoir que l'on peut concevoir, et auquel vont toutes les sympathies dans son malheur irréparable.

— Un décès qui détruit un bonheur familial à son aurore est celui de Mme Marie Andrey, née Brasey, épouse de Michel, aux Mossettes, à Cerniat, enlevée à l'affection de son mari à l'âge de 21 ans seulement, par une courte et cruelle maladie.

Nous offrons à M. Andrey toutes nos condoléances et l'expression de notre vive sympathie.

— Au dernier moment, nous apprenons le décès de M. Xavier Treyer, en notre ville.

En février 1916, nous avions le bonheur d'annoncer à nos lecteurs les noces d'or que célébraient M. et Mme Treyer, parents de Mme Goumaz docteur et de M. Treyer, docteur à Fribourg.

M. Treyer était un de ces beaux vieillards à la figure si sympathique que nous aimions à rencontrer dans la rue. Il fut pendant plus de 10 ans directeur des postes à Andermatt, puis administrateur postal à Brigues, fonctions qu'il remplit pendant vingt années pour venir enfin bénéficier d'un repos bien mérité à Bulle auprès de sa fille et de son beau-fils.

M. Treyer allait atteindre le bel âge de 83 ans.

A sa famille en deuil vont nos respectueuses sympathies et nos sincères condoléances.

L'épidémie. — D'après le rapport médical, il a été constaté à Bulle, la semaine écoulée, 78 cas de grippe anciens et nouveaux.

A Fribourg, M. Henri Vieille, 27 ans, conducteur aux C. F. F., de Villarimboud, marié depuis deux mois et habitant Beauregard, a succombé vendredi à l'Hospice Daler.

La Joux vient d'avoir sa première victime: un jeune homme de 26 ans, M. Olivier Deillon, enlevé très rapidement à l'affection de sa famille.

Un décès est annoncé de Remaufens: celui d'une jeune femme de 24 ans, Mme Verène Michel, mère de deux enfants.

A Châtel, l'amélioration se poursuit.

Sur la Rive gauche, c'est la contrée de Rossens-Corpataux qui est toujours

la plus éprouvée. Un jeune homme de Rossens, M. Joseph Clerc, est mort à 21 ans. Il reste encore quelques cas critiques en traitement.

Rossens continue à être très éprouvé. A Grenilles vient de mourir de la grippe un homme presque septuagénaire, M. Vincent Clerc, tanprier, et dans un village vaudois de la frontière, un bébé de 10 mois a été emporté par le même mal, ce qui prouve que l'épidémie choisit ses proies dans tous les âges de la vie.

Les Staviaçois se souviendront longtemps de la Toussaint de l'année 1918. La mort faucha à grands coups dans tous les rangs de la population de la ville; les deuils ne s'y comptent plus.

A 4 heures, on enterrait deux des frères Wicht, Fernand et Raymond, âgés respectivement de 17 et 19 ans, morts à quelques heures d'intervalle. La famille de M. Wicht, fermier du couvent des Révérendes Dames Dominicaines, qui jouit dans la contrée de la sympathie générale, comptait encore, il y a huit jours, sept fils et cinq filles. Or, trois des fils ont été enlevés en une semaine par la grippe. L'aîné, Alphonse, âgé de 24 ans, a été enterré mardi dernier. Et, samedi, l'une des filles était à l'agonie. Le père est alité, lui aussi, et son état inspire quelque inquiétude.

Le village de Font, qui avait été jusqu'ici préservé de l'épidémie, vient de perdre M. Raymond Carrard, tailleur, qui a été emporté à 37 ans.

Mutualité scolaire de Bulle. — Les parents des élèves mutualistes sont informés que, vu la fermeture prolongée des classes, la perception des cotisations pour les mois de septembre et d'octobre 1918, soit 1 fr. 65, sera faite prochainement à domicile.

En cas de maladie, les formulaires de certificats du docteur et ordonnances de pharmacie sont toujours délivrés par I. Verdon, instituteur.

Avis. — Le public est informé que la bibliothèque communale de Bulle, transférée au 1^{er} étage du bâtiment d'école, est ouverte le **jeudi** et le **dimanche**, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2 h.

La Grippe
la toux, l'enrouement, les maux de gorge ont été combattus avec succès, depuis 70 ans, par l'emploi des Tablettes Gaba.
Ces tablettes Wybert fabriquées autrefois par la pharmacie d'or à Bâle sont en vente partout dans les boîtes bleues portant la marque Gaba ci-dessus, au prix de fr. 1.75. Attention!
 Tous les autres emballages sont des contrefaçons.

†
Monsieur Emile JOLLIET et ses enfants, à Mignovillard;
Monsieur Alexandre SCHWARTZ;
Monsieur Maxime SCHWARTZ;
Madame et Monsieur Albert BAPST-SBHWARTZ, à Genève;
Monsieur François SCHWARTZ et sa famille, à Avry-dev. Pont;
Monsieur Anxence SCHWARTZ, à Broc;
Monsieur Hippolyte JOLLIET;
Monsieur Maximilien JOLLIET et sa famille;
Monsieur Henri JOLLIET et sa famille;
Monsieur Firmin JOLLIET;
Monsieur Aloys JOLLIET;
Madame et Monsieur MARADAN JOLLIET et leurs enfants;
Madame et Monsieur CASTELLA-JOLLIET et leurs enfants;
Madame et Monsieur COMBAZ JOLLIET et leurs enfants, à Montbovon.
Ont la profonde douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur bien aimée épouse, mère, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante et parente

MADAME Anastasie JOLLIET

née SCHWARTZ
enlevée trop tôt à leur affection, le 28 octobre, à Mignovillard (France) après une courte et pénible maladie, dans sa 23^{ème} année.
L'ensevelissement a eu lieu à Mignovillard, le 1^{er} novembre.
Repose en paix.

La famille Paul PASQUIER à Riaz, remercie sincèrement la Jeunesse de Vuadens et toutes les personnes qui leur ont témoigné de si touchantes marques de sympathie à l'occasion de la mort de

MONSIEUR Joseph PASQUIER.

†
M. Michel ANDREY, des Mossettes, à Cerniat, a la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de

Madame Marie ANDREY

née Brasey
décédée dimanche matin à la suite d'une courte maladie, munie des secours de la religion, à l'âge de 21 ans.
L'enterrement a eu lieu à Cerniat dimanche à 4 heures du soir.
R. I. P.

Travaux d'impression Imprimerie du journal.

Vente de bois de feu.

La Commune de CHARMÉY offre à vendre par voie de soumission, 155 stères de bois de hêtre, 8 stères de sapin, 225 fagots de létre préparés au printemps dans la forêt des Taillissés. Pour voir les bois, rendez-vous avec le forestier communal, qui sera porteur des conditions de vente, le **lundi 11 novembre**, à 2 heures, près du pont du Sandy, sous Crésuz. Les soumissions écrites seront reçues au Bureau Communal jusqu'au **samedi 16 courant à 8 h. du soir.** Charmey, le 4 novembre 1918. Par ordre: Le Secrétariat communal. 2080

On demande bonne
pour entrée du 15 au 20 oct, une

à tout faire sachant cuire, pour ménage soigné. S'adresser à Mme Ernest Castella, Bulle. 2079

JEUNE FILLE
cherche place dans un petit ménage de la ville. S'adresser à Publicitas, S. A. Bulle, sous P. 2094 B.

A vendre fagots
de foyard, de sapin, écorces, bois de sapin pour potager, rendu sec à domicile. S'adresser à François Pugin, Corbières.

GLANDS
sont achetés au plus haut prix. Magasin Petitpierre, Bulle.

Dépôt de bière
est à remettre dans localité du canton de Vaud. Rayon important. Serait éventuellement à remettre avec le dépôt bon

Café-Brasserie Restaurant.
Ecrire sous chiffres P 2933 M Publicitas S. A., Lausanne.

A vendre un pont de danse
en bloc ou par parties, plateaux de 5 cm. d'épaisseur. S'adresser à Paul ROLLE, facteur, BULLE.

On demande un manoeuvre
pour tous les travaux dans un atelier de la ville. S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 2090 B.

Commune de Broc.
La Commune de Broc vendra en mises publiques une trentaine de numéros de **bois**

dépérissant, situés dans ses forêts communales. Les mises auront lieu le **samedi 9 novembre prochain, à 8 heures du soir**, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Pour tous renseignements concernant ce bois, s'adresser à M. Antonin Barras, forestier communal. Broc, le 2 novembre 1918. Par ordre: Le Secrétariat communal.

On donnerait en hivernage
une taure de trois ans, vélant le 1^{er} décembre. S'adresser sous chiffre P 2091 B. à Publicitas S. A., Bulle.

SOUMISSION
Le Conseil communal de Riaz met en soumission tous les travaux de

charpenterie
pour la couverture du bassin près de la cure. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Magnin Amédée, conseiller communal. Les soumissions seront reçues par M. le Syndic jusqu'à **samedi 9 novembre, à 8 h. du soir.** Par ordre: Le Secrétariat communal. 2087

A vendre
à consommer sur place 4 à 5000 pieds de foin et regain 1^{re} qualité S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 2088 B.

A. JAQUET
vétérinaire, Bulle absent. 2095

La Salsepareille Model

est un **Dépuratif & Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié, ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. 1/4 de bouteille 5 fr., 1/2 bouteille 7 fr. 50 La bouteille pour la cure complète fr. 12 —. La **Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève** envoie franco contre remboursement des prix ci-dessus la **Véritable Salsepareille Model**. — Dépôt à Bulle: **Pharmacie GAVIN**.

Une jeune femme

trouverait occupation trois jours par semaine pour divers travaux dans un ménage de la place. Inutile de se présenter sans recommandation écrite.

S'adresser sous chiffre P 2047 B à **Publicitas S. A., Bulle**.

Vente Réclame SAVONS d'Espagne

Savons de Ménage 72 %

première qualité, très sec ;
morceau de 320 grammes

Prix Réclame

1⁵⁵

SAVONS de GUERRE pour Ménage

très bonne qualité, sec

Prix Réclame **90 ct.**

**AU LOUVRE
BULLE**



Grippe Influenza

Protégez-vous contre la contagion par l'emploi des

Savons médicaux
„Acide phénique“
ou „Lysol“
marque **GALLET**

Seule garantie d'une activité positive. 60 années de succès. En vente dans toutes les pharmacies et drogueries.

Vente de bois

La Commune de Le Pâquier offre à vendre, par voie de soumission, environ 250 m³ de billons et 20 m³ de carrons préparés dans sa forêt des Joux.

Pour faire voir les bois et donner connaissance des conditions, le forestier sera à la disposition des amateurs le **lundi 4 novembre**. Rendez-vous à 10 h. à la ferme de Grangeneuve.

Les soumissions écrites doivent être déposées chez M. le Syndic pour le **vendredi 8 novembre**, à 7 h. du soir.

Le Pâquier, le 21 oct. 1918.
Par ordre : *Le Secrétaire*.

Institutrice dipl. donne
rait à domicile

leçons particulières

pendant la fermeture des écoles.
S'adresser sous chiffres P 2045 B à **Publicitas S. A., Bulle**.

Ménage de domestiques

avec garçon de 16 ans sachant traire et faucher, **demande place**.

S'adresser à **Publicitas S. A., Bulle**, sous chiffre P. 2046 B.

Mises publiques.

Pour cause de départ, le soussigné vendra en mises publiques, **lundi le 11 novembre**, dès 2 h. du jour, à l'Hôtel de Ville de La Tour :

Maison d'habitation comprenant 2 logements, un grand jardin et fontaine à l'abri. Très belle situation.

L'exposant :
CORBOUD Alfred.

A vendre

un jeune
chien-loup
chez François Magnin, à Marsens.

Grande Mise en Vente de CHOCOLAT des Ménages

Chocolat des Familles (Kohler)

Plaques de 100 gr. 48 ct.

Plaques de 200 gr. 95 ct.

Blocs Kohler 400 gr. 1.⁹⁰

**AU LOUVRE
BULLE**

La Société coopérative de consommation „La Prévoyance,, Bulle

demande pour de suite une personne

de toute confiance, douée pour le commerce, pour desservir le magasin qu'elle ouvrira sous peu à Echarlens. Personne de la localité préférée.

Faire offres par écrit et présenter le livret scolaire. 2068

Concours de jeune bétail.

Ensuite de la situation actuelle et d'ordre reçu de la Direction de Police, le concours de jeune bétail à Bulle n'aura pas lieu cette année.

Fédération des Syndicats d'élevage
de la Gruyère.

Mises de bétail.

Pour cause de cessation de bail, il sera exposé en mise publiques, le **mardi 12 novembre**, dès 9 1/2 h. du matin, à la ferme de Rosière, Grolley, 23 mètres-vaches portantes ou fraîches vélées, dont une pour la boucherie, 10 génisses de 2 ans ayant été alpées dont 6 portantes, 1 bœuf de 14 mois, 1 taurillon de 10 mois, 10 génisses de 6 mois à 1 année, 5 chevaux dont 3 de piquet, soit 1 jument hors d'âge, 1 cheval de 12 ans, 2 juments de 7 ans dont 1 poulinière et portant et 1 pouliche de 20 mois. Il sera en outre exposé une nichée de porcs de 7 semaines et environ 10 mille kg. de choux-raves. Bétail pie-rouge. Les conditions seront lues avant les mises.

Payment comptant.
6627

Les exposants : **L'Hoirie Grivel.**

Mise de bois d'affouage.

La Commune de **NERIVUE** vendra en mises publiques environ :
a/ 130 stères de hêtre sec.
b/ 20 » » sapin sec.

Les mises auront lieu le **mardi 12 novembre**, à 3 heures, à l'Hôtel du Lion-d'Or.
2086

Par ordre : *Le Secrétariat communal.*

Chevaux.

Les soussignés exposeront en mise publique le **jeudi 7 novembre** prochain, dès 10 heures du matin, devant l'Hôtel de Ville, à Bulle,

10 bons chevaux de piquet

ayant servi à l'exploitation du train de voiturier de M. Gapanay.

C. Bucher et E. Krieger.

Vente de bois par soumission.

La Commune de Villarbeney met en vente par voie de soumission environ 150 m³ billons et 10 m³ billes préparés en Biffé. Les soumissions indiquant le prix du m³ seront déposées auprès de M. le Syndic jusqu'au **jeudi 14 novembre** prochain, à 6 heures du soir.

Pour voir les bois, le forestier communal sera à la disposition des amateurs le **lundi 11 novembre** prochain.

Départ du chalet des Baulmes à 2 heures.

Villarbeney, le 27 octobre 1918.

2025

Par ordre : *Le Secrétaire.*

CARTES DE FROMAGE

Le soussigné rappelle à sa nombreuse et fidèle clientèle que les cartes du mois d'octobre ne sont valables que jusqu'au **5 novembre** et la prie de faire ses commandes jusqu'à cette date en y joignant les cartes. 2064

PUGIN, fromages, RIAZ.

Pommes de garde.

Nous informons notre honorable clientèle que nous recevrons prochainement de grandes quantités de pommes de garde. 2076

Se recommande,

**Société coop. de consommation
„La Prévoyance“, Bulle.**



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
» . . . 6 mois » 2 50
Étranger . . . 1 an » 9 50
» . . . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

L'armistice de l'Autriche-Hongrie

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le mystère a été signé le dimanche 11 novembre, à 3 h. après midi.

Voici les conditions de

1. Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans l'air.

2. Démobilisation générale de l'Autriche-Hongrie et rappel immédiat de toutes les unités qui opèrent au front de la mer du Nord à la Suisse. On maintiendra sur les frontières spécialement de la Suisse maximum de 20 divisions de paix, comme avant la guerre, la moitié du matériel d'artillerie que les munitions correspondantes de l'armée qui se trouvent sur les territoires évacués par l'Autriche-Hongrie seront laissés en place par les localités à fixer par les traités de paix, afin d'être remis.

3. Evacuation de tous les territoires occupés de force par l'Autriche-Hongrie au commencement de la guerre dans un délai à fixer par les commandements alliés d'Autriche-Hongrie sur une zone déterminée (suivant les conditions sur cette ligne). Tous les territoires évacués seront occupés par des troupes des Alliés et des

4. Les Alliés auront le droit :
a) de faire circuler librement les troupes sur les chemins de fer et voies navigables du territoire hongrois et d'employer de transport austro-hongrois saires.

b) D'occuper en Autriche-Hongrie les points stratégiques qui sont nécessaires et de s'établir des points pour y maintenir l'ordre.

c) De réquisitionner ce qui est nécessaire pour les armées qu'elles se trouvent.

5. Retraite immédiate de l'Autriche-Hongrie de toutes les possessions allemandes, non seulement en Italie des Balkans, mais aussi sur le territoire austro-hongrois, et de toutes les troupes qui n'auront pas quitté l'Autriche-Hongrie à cette date.

6. L'administration des territoires évacués par l'Autriche-Hongrie confiée aux autorités locales sous le contrôle des commandants alliés d'occupation.

7. Rapatriement immédiat de tous les prisonniers de guerre et des ressortissants des Etats alliés.